

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE L'AFAC A RADIO CONGO BELGE A L'OCCASION DU 1er mai 1959

Chers Camarades,

Je suis particulièrement heureux de m'adresser aujourd'hui, premier mai et fête du Travail, à tous les agents du secteur public du Congo Belge et du Ruanda-Urundi auquel l'AFAC a étendu son activité depuis près d'un an.

Cette extension est venue à point nommé pour regrouper, à une période particulièrement délicate de l'évolution de ce pays, tous les agents expatriés et les Congolais soucieux du développement harmonieux, tant social que politique, de la jeune nation congolaise.

Travailleurs de l'Otraco, agents de l'Inéac, de l'O.C.A. et de tous les parastataux installés en Afrique Belge, je vous apporte le salut fraternel de vos collègues de l'Administration d'Afrique qu'une communauté d'idées, de buts et d'intérêts a groupés dans notre mouvement, où qu'ils se trouvent dans ces territoires d'Outre-Mer auxquels ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Nous constituons une force agissante dont le souci constant a été de coopérer à l'émancipation économique et sociale du pays et à l'expansion des populations congolaises, dans l'ordre et la dignité.

Sur le plan des relations humaines, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

N'en font-ils pas à longueur de journée, de semaines, de mois, d'années, de carrière et de vies nos collègues isolés dans les petits postes, nos médecins, nos ingénieurs, nos territoriaux, nos agronomes, nos assistants médicaux, nos constructeurs de routes, de ponts, nos transporteurs, bateliers et techniciens des chemins de fer, nos enseignants, nos pilotes des voies maritimes et aériennes, et j'en passe !...

C'est pourquoi, en dépit des heurts et des tragiques expériences que nous vivons de vivre, nous voulons que nos voix soient entendues en Belgique. Nous voulons poursuivre notre tâche parfois ingrate, mais malgré tout exaltante, en dépit du défaitisme et de la récession.

Pour cela, nous exigeons évidemment des contre-parties de la part de notre gouvernement métropolitain.

Nous voulons que notre avenir et celui de nos familles soient assurés.

Cet aval des pensions et cette compénétration que nous réclamons de la Belgique, il faut qu'ils se réalisent sans délai.

On a déjà établi le timing préliminaire à l'évolution politique du Congo belge. On a donné au peuple congolais des assurances quant à son droit de disposer de lui-même.

Tout cela est très bien pour autant que ceux qui ont le plus contribué à relever et à instruire la masse des Congolais ne soient pas payés en retour d'ingratitudine par la Mère-Patrie.

Nous pensons qu'un timing doit aussi être établi pour réaliser, tant pour les fonctionnaires que pour les agents des parastataux, les garanties que nous réclamons. Et ces garanties devraient, à notre sens, être coulées dans les textes, avant le 1er janvier 1960.

Nous ne pouvons, en effet, de gaîté de cœur, collaborer à l'opération-suicide qui consiste à éléver jusqu'aux plus hautes sphères de la hiérarchie les Congolais méritants et capables et ne pouvoir compter, au moment où ces Congolais seraient aptes à nous remplacer, sur un reclassement équitable en Belgique.

Si nous voulons que cette évolution capitale, qui s'est décidée le 13 janvier connaisse une réussite totale, il faut qu'au préalable, nous soyons assurés sur nos carrières et sur nos pensions.

Aux Congolais qu'un statut unique hybride - et que nous n'avons certes pas voulu - n'a pas satisfaits, nous rappelons le rôle éminemment social que nos délégués dans les Conseils Syndicaux n'ont cessé de jouer.

Nous sommes contre un système qui accorde trop de priviléges à une caste au détriment d'avantages plus substantiels répartis dans la masse des travailleurs.

Nous voulons une échelle de barèmes locaux qui tienne compte des possibilités budgétaires certes, mais qui ne creuse pas un fossé énorme entre certaines catégories. Nous sommes aussi adversaires de discrimination sociale de ce genre que de discrimination raciale.

Ruhengeri



2860

IMPRIMERIE AUTORISÉ CONFORMEMENT  
PAR LE GOUVERNEMENT SYNDICAL

PARIS - 1959 - 22/5/59

22/5/59 C.G. (Signature)

Il est rigoureusement exclu que l'AFAC puisse faire sien un système tendant à créer une classe minoritaire de privilégiés en maintenant à son niveau actuel de ceux qui, depuis tant d'années, ont presté leurs services à la communauté.

C'est en songeant notamment aux commis qui ont accédé au statut unique, sans y trouver d'avantages matériels, que nous déclarons ceci, du moins en ce qui concerne l'Administration d'Afrique.

Loin de toute préoccupation égoïste, conscient de l'importance capitale du relèvement impérieux du niveau de vie de la population congolaise, en vue de raffermir une confiance propice à l'afflux de capitaux belges et étrangers dans un pays où ils constituent une nécessité vitale, l'AFAC proposerait :

1° la création d'un statut unique local dont l'échelle de tension serait réduite dans des proportions raisonnables et qui favoriserait la masse des travailleurs;

2° que le personnel de complément dont le pays éprouve un urgent besoin soit prêté au Congo par la Belgique. Dès lors, ces agents engagés par l'Etat belge pourraient automatiquement reprendre leur place dans la métropole dès que leur présence ici ne serait plus nécessaire.

De l'application de ces deux principes pourrait naître l'amélioration des rapports entre les catégories sociales de Congolais et entre les Européens qui continuerait à coopérer au développement économique, social et intellectuel de la population congolaise.

C'est dans un esprit dégagé de toute idéologie politique que l'AFAC entend collaborer à l'émancipation du Congo. C'est avec confiance qu'elle s'attachera à la réaliser pour autant qu'on lui garantisse, à très bref délai, et pour tous les cadres dont elle assume la défense des intérêts, l'avenir de ceux qui ont tant donné et qui sont disposés encore à apporter leur aide à la réalisation des objectifs gouvernementaux.

=====

L'allocution du Président de notre Comité Central que vous venez de lire témoigne à suffisance de la volonté inébranlable de l'AFAC d'obtenir des garanties légales en ce qui concerne la poursuite de la carrière et la pension.

Rien ne sera négligé pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés. Chaque fois que l'occasion nous en est donnée, nous rappelons à l'attention des Autorités les problèmes importants qui nous préoccupent tous.

SOUTENEZ-NOUS DANS NOTRE ACTION !

Si vous ne l'êtes déjà, affiliez-vous sans tarder au seul syndicat qui n'a en vue que la défense de vos intérêts.